



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 12 décembre 2024

Présidence : M. Jérémy Cloux

Secrétaire : M. Eric Dewarrat

Le Vice-Président, Jérémy Cloux, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

1. Appel

Excusés

Borgeaud dit Avocat
Martine

Koller Cédric
Légeret Camille

Chappuis Jacques
Chappuis Miguel

Légeret Vincent
Ruch Thierry

Genton Jeremy

Spoerry Dominique

Absents

Vaney Alexandre
Villars Marion
Weber Fabrice

Présents : 28	Excusés : 12	Absents : 0	Total : 40
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. Le Vice-Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2024
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n° 12/2024 - Demande de crédit de CHF 120'000.- pour la mise en place de zones 30 km/ au village et à la Mellette ainsi que la création de places de stationnement
6. Préavis municipal n° 13/2024 - Budget 2025
7. Préavis municipal n° 14/2024 - Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires.
8. Nomination de 3 membres du Conseil pour former la commission du fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable
9. Divers et propositions individuelles

Le Vice-Président met au vote l'ordre du jour après en avoir donné lecture Celui-ci est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Page 3. M. Mathieu Villet. Il faut écrire simplement « L'abri Cottier serait transformé en petite buvette » à la place de « Les gros axes de la rénovation sont notamment la rénovation de l'abri Cottier. Il serait transformé en petite buvette. »

Page 6. M. Mauro Re. A l'avant-dernier paragraphe, il faut supprimer le « de » avant « d'adjoindre ».

Page 7, dernier paragraphe. M. Michel Jaquier indique qu'il faut écrire « face à la porte » à la place de « à la porte ».

Page 8, premier paragraphe. Mme Maria Spoerry indique qu'il faut remplacer « M. Spoerry » par « Mme Spoerry »

Résultats : **OUI : 27** **NON : 0** **Abstentions : 1**

Le PV est adopté avec 27 voix.

Le Vice-président remercie son autrice Marion Villars qui l'a rédigé avec la Présidente Martine Borgeaud.

3. Communications du Vice-président

Le Vice-président revient sur les résultats des votations du 24.11.2024. Le scrutin s'est bien déroulé, avec une participation de Montpreveyres (51.3%) supérieure à la moyenne suisse (45%). Il remercie de leur travail les scrutatrices et scrutateurs présents ce jour-là.

Le Vice-président communique à l'assemblée quelques rappels de la Présidente concernant le Règlement du Conseil général, en particulier sur la question du fonctionnement des commissions.

- **Article 37.** Les commissions désignent leur président. Les commissions s'organisent elles-mêmes.
- **Article 38.** La commission rapporte à une date subséquente les rapports. Les commissions doivent déposer par écrit le rapport sur le bureau du Conseil au moins 48 heures avant la séance et au moins 10 jours pour la Commission de gestion et des comptes.
- **Article 41.** Les commissions ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité absolue.
- **Article 44.** Tout membre d'une commission a le droit de présenter un rapport de minorité. Lors de sa dernière réunion, la Commission des finances avait émis un avis favorable pour un préavis, mais une minorité s'y opposait. Dans un tel cas, il ne faut pas hésiter à faire un rapport de minorité. Le cas s'est d'ailleurs déjà présenté plusieurs fois.

Le Vice-président remercie chaleureusement les membres du Conseil pour le travail accompli durant l'année écoulée et passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications de la Municipalité

M. Philippe Thévoz annonce le départ de M. Villet de son poste de municipal au 31 janvier 2025 et lui passe la parole.

« Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Comme annoncé, j'ai donc pris la décision de quitter mes fonctions de municipal au début de l'année prochaine.

Je tiens en premier lieu à remercier la présidente qui n'est malheureusement pas là ce soir, pour la sympathique lettre qui vous a été adressée et vous a informés de mon départ de la municipalité au 31 janvier prochain. Il est vrai que cette décision n'a pas été facile à prendre car cette fonction, même si elle demande un certain engagement, du temps et du travail a été une formidable expérience.

J'ai pris énormément de plaisir à mener des projets, des discussions et à défendre certains dossiers avec des collègues extraordinaires qui, malgré mon jeune âge et une certaine fougue, m'ont accompagné durant ces trois années et demie avec bienveillance. Au fil du temps, ils m'ont appris à mieux écouter et, au lieu de foncer tête baissée, à réfléchir ; au lieu de me sentir frustré dans les échecs, à faire preuve de résilience et à me remettre en question. Mes collègues ont aussi été un soutien unique dans des moments difficiles et ont démontré une camaraderie peu commune dans le monde politique.

Je pense que cette équipe a été un exemple de collégialité, et je sais que certaines communes nous envient un peu pour cette belle entente que nous avons eue et qui, j'en suis sûr, perdurera. Philippe, Carole, Claude, David et bien entendu Vitalia, je vous remercie sincèrement pour tout ce que vous m'avez apporté. Nous avons débuté nos séances en tant que collègues, je quitte à présent des amis. Je tiens aussi à remercier ce Conseil, notamment les diverses commissions pour avoir soutenu le travail de la municipalité avec des propositions parfois innovantes et peu communes. J'espère que ces projets ont rendu et rendront notre village encore plus beau et accueillant. Enfin, je serai heureux, dès le 31 janvier, de pouvoir consacrer plus de temps à ma famille et à mes études.

Néanmoins, comme vous l'avez compris, je pars avec un certain pincement au cœur et vous remercie encore une fois, toutes et tous, pour la confiance que vous m'avez accordée et pour cette magnifique expérience. »

Réponse de M. Philippe Thévoz, syndic :

« Cher Mathieu,

Tes premières prises de parole dans cette assemblée n'ont pas passé inaperçues. « C'est qui ce petit jeune qui veut tout bousculer ? Qu'est-ce qu'il croit ? » Et pourtant, les gens ont voté pour toi et ils ont bien fait. Bon, les débuts de la législature ont demandé quelques réglages avec trois nouveaux municipaux, et nous avons réussi à trouver une harmonie et une vitesse de croisière qui reste très soutenue.

Quatre ans après ton, notre élection, et tu y as grandement contribué. Ta force, ton dynamisme, ta générosité ont participé à l'élan de la nouvelle équipe municipale. Il a d'ailleurs parfois fallu s'accrocher, parfois calmer, moduler ton ardeur à développer de nouvelles idées, de nouveaux projets, et, de temps en temps aussi arrondir les angles.

Nous te remercions de tes avis tranchés, de tes projets développés jusqu'au dernier détail. Tu vas au fond des choses. Il y a en toi la fougue de la jeunesse, mais aussi une étonnante maturité pour ton âge. Tu as développé un sens de l'organisation très précieux durant tes expériences dans l'encadrement militaire et au service du syndic de Lausanne. Nous avons aussi bénéficié de ton bagage universitaire acquis au fil de tes études en sciences politiques menées en parallèle à ton engagement pour la commune. Durant ton passage à la municipalité de Montpreveyres, tu as apporté ta pierre à différents projets majeurs pour notre village, comme la naissance du mini open-air La Bouélée, le plan énergie et climat communal, la réfection des espaces publics du cimetière et de la place de jeu, entre autres choses.

Et que dire des moments forts d'échanges d'idées, de franche rigolade aussi, et d'amitié que nous avons partagés avec toi parfois jusqu'au bout de la nuit. Nous regrettons tous ton départ, mais nous comprenons ô combien ta décision. De par ton engagement total dans tout ce que tu entreprends, tu as mis en péril ta famille.

La poursuite de tes études à Fribourg pour un master en études juridiques t'a fait comprendre que tu ne pourrais plus remplir ta mission municipale correctement. Nous respectons aussi ton choix, très louable, de laisser ta place une année avant l'échéance des élections communales de 2026, permettant ainsi à ton remplaçant de se mettre dans le bain des nombreux dossiers en cours, une année avant le début de la prochaine législature. Nous te souhaitons plein succès pour la suite de tes études, de ta carrière professionnelle, voire politique, tu as le format pour ça. Voici un premier témoignage de notre reconnaissance. Merci d'applaudir chaleureusement Mathieu. »

Le syndic remet d'un cadeau de la part de la Municipalité

Il précise que l'élection complémentaire à la Municipalité aura lieu le dimanche 23 mars 2025. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au 24 février. S'il n'y a qu'un seul candidat, l'élection sera tacite.

Réponse du syndic à une question de M. Marc Mostacci sur la borne de recharge pour véhicules électriques.

L'installation de recherche pour véhicules électriques de Montpreveyres n'est effectivement pas répertoriée sur tous les sites et applications dans le domaine de la mobilité électrique. Néanmoins, elle est localisable sur des sites et applications aussi connus que *Swiss Energy*, *Chargemap* ou *TCS eCharge*.

La commune est en contact avec *Swisscharge* pour que le site de Montpreveyres apparaisse le plus largement possible. Avec l'adaptation des prix d'électricité, la commune va aussi pouvoir baisser le prix du kilowattheure.

M. Thévoz relève enfin que notre appareil n'est jusque-ici pas énormément utilisé, puisqu'on a 10 à 15 recharges enregistrées pour cette année. Il espère que ça va s'améliorer, mais précise que les coûts sont raisonnables.

Communication de M. Philippe Thévoz sur les dépenses extra-budgétaires

Le syndic informe le Conseil que plusieurs dépenses urgentes ont dû être consenties :

- Une fuite sur la rue du Village nous a coûté 11 000 francs.
- Il y a 13 300 francs qui sont prévus pour sécuriser l'escalier d'accès à la grande salle.
- Une dépense encore plus importante de 20 000 francs pour un escalier et une plateforme métallique qui permet l'accès sécurisé aux bennes des encombrants et du vieux papier à la déchetterie.

Communication de M. Claude Küng sur la mise en place d'une passerelle métallique à la déchetterie.

M. Claude Küng présente des photos de la nouvelle passerelle sécurisée qui a été mise en place ce mercredi.

Communication de M. Claude Küng sur la fuite d'eau survenue à la rue du Village le 31 octobre dernier.

300 000 litres se sont écoulés et ont provoqué d'importants dégâts dans l'appartement de M. Schick. Les travaux de remise en état ont duré de 14h30 à 20h00. La Municipalité exprime ses remerciements au personnel communal pour la rapidité avec laquelle les habitants ont été prévenus. Concernant le réseau d'eau, la mise en service du coupe-pression a été repoussée à mi-février pour diverses raisons techniques.

Abri PC : réponse à M. Jean-Marc Ruiz 330 maisons 252 places abri public : besoins couverts à 92% au 31.12.2023.

Au 30 octobre, il y avait 582 places de recensées dans la commune, dont 330 maisons et 252 places abri public (abri des Vernettes), ce qui correspond à un taux de couverture de 92% des besoins (632 places).

M. François Villars demande si la Commune a l'obligation de compléter la couverture ? Réponse affirmative de M. Küng, qui assure que la Municipalité suit le dossier. En comparaison, le Canton affiche un taux de couverture de 75%

M. Gilles Cloux demande si les abris sont opérationnels. M. Küng lui répond que ce doit être le cas dans un délai de 48 heures en ce qui concerne les abris publics.

M. David Mellioret présente deux nouveaux employés

M. Mellioret annonce qu'on a renforcé notre équipe d'auxiliaires par l'engagement de Mme Laura Stucki, principalement pour les espaces verts, et de M. Michel Bally aussi pour la déchetterie et l'aide au déneigement.

5. Préavis municipal n° 12/2024 - Demande de crédit de CHF 120'000.- pour la mise en place de zones 30 km/ au village et à la Mellette ainsi que la création de places de stationnement

M. Philippe Thévoz présente le préavis et précise que les travaux débuteraient au mieux en automne 2025 ou au printemps 2026. Ils sont prévus pour durer un an et demi. En cas de réalisation par étapes, cela prendra encore plus de temps.

Mme. Nathalie Langlois, rapporteuse, présente le rapport de la Commission d'urbanisme, qui s'est réunie le 11 novembre dernier et recommande au Conseil d'adopter le préavis municipal N° 12/2024.

Rapport de la Commission des finances sur le préavis 12/2024 par M. Julien Jaccard qui invite les conseillers à accepter le crédit demandé, en formulant toutefois un amendement concernant les frais de marquage d'un montant de 16'000 francs.

M. Philippe Thévoz répond sur le marquage de la rue du Village et invite le Conseil à refuser l'amendement proposé par la Commission des finances.

M. Denis Pichonnat regrette que la Municipalité n'ait pas donné cette information à la Commission des finances.

M. Nicolas Saugy pour la Commission d'urbanisme salue l'information donnée par la Municipalité.

M. Michel Jaquier relève l'importance des budgets votés récemment par le Conseil et souhaite un redimensionnement des travaux pour limiter les frais en conservant les travaux à la Mellette, mais en renonçant à ceux de la rue du Village.

Le Vice-président précise que, pour une telle demande, un amendement doit être rédigé avant la séance ou lors d'une suspension de séance. Il met au vote une suspension de séance pour permettre la rédaction de l'amendement, ce qui nécessite l'approbation d'au moins 5 membres du Conseil. Il n'y a que 4 voix en faveur d'une suspension, aussi est-elle refusée.

Mme Isabelle Mermoud relève qu'il y a à deux endroits des montants pour créer des places de stationnement. Quel est le rapport entre les deux rubriques ?

Réponse de Mme Carol Gachet : les 20'000 francs du budget sont en lien avec une nouvelle construction rte de la Croix-Neuve. Celles qui figurent dans le préavis

M. François Villars relève que le cheminement piétonnier est actuellement occupé par le Garage Beutler et demande pourquoi la Municipalité n'en profite pas pour régler le problème.

M. Philippe Thévoz précise que l'emplacement des stationnements sont placées à titre indicatif pour faire face à la densification de la commune.

Mme Isabelle Mermoud demande si on a des éléments de calendrier à communiquer. M. Thévoz indique que le 30 km sera mis en place au printemps 2025, mais qu'il n'y a pas de délai fixé pour les places de parc.

Le Vice-président donne lecture des articles régissant le dépôt des amendements.

Mme Isabelle Mermoud demande s'il est judicieux de planter des arbres à la rue du Village avant que les emplacements définitifs des stationnements ne soient fixés.

Mme Nathalie Langlois précise que l'on parle d'arbres en bac, donc susceptibles d'être déplacés sans problème.

M. Nicolas Saugy relève la nécessité de se prononcer maintenant sur les 30 km /h en raison d'une fenêtre d'opportunité politique qui risque de se refermer. M. Mathieu Villet abonde dans ce sens en précisant que le processus est déjà en cours aux Chambres fédérales.

Le Vice-président met au vote de l'amendement proposé par la Commission des finances.

Pour : 7 voix Contre : 14 Abstentions : 5

L'amendement est refusé.

En conséquence, le Vice-président met au vote le préavis 12/2024 sans amendement.

Résultats : OUI : 17 NON : 7 Abstentions : 3

Le préavis est accepté.

6. Préavis municipal n° 13/2024 - Budget 2025

M. Philippe Thévoz mentionne un oubli dans le budget concernant le coût de l'eau. Le montant s'élève à 9'000 francs.

M. Julien Jaccard présente le rapport de la Commission des finances sur le préavis 13/2024 et propose au Conseil d'adopter le budget 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Le Vice-président met au vote le budget.

Résultats : OUI : 26 NON : 0 Abstentions : 1

En conséquence, le budget 2025 est accepté.

7. Préavis municipal n° 14/2024 - Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires.

M. Jonathan Pichonnat présente le rapport de la commission ad hoc qui s'est réunie le 19 novembre dernier pour examiner le préavis. Elle propose au Conseil d'accepter le préavis présenté par la Municipalité.

Elle propose toutefois de remplacer le mot « formule » par celui de « formulaire » à l'article 13.

M. Philippe Thévoz explique pourquoi ils ont mis « formule » plutôt que « formulaire ». Ils ont repris la proposition du Canton.

M. Jean-Marc Ruiz demande quel est le nombre de résidences secondaires situées sur la commune ? Mme Vitalia Torny répond qu'il en existe 3 à Mollie-Baudin.

M. Michel Jaquier demande si le gîte sera taxé. Réponse négative de Mme Carol Gachet.

M. François Villars relève que toute personne qui passe la nuit dans la commune devrait payer la taxe de séjour. M. Philippe Thévoz répond que c'est le cas seulement s'il y a un paiement effectué.

Le Vice-président met au vote le préavis 14/2024.

Résultats : OUI : 23 NON : 0 Abstentions : 4

En conséquence, le préavis n° 13/2024 est accepté.

8. Nomination de 3 membres du Conseil pour former la commission du fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable

MM. Marc Mostacci et Vincent Légeret sont intéressés. M. Sébastien Perrin est le troisième homme. Ils sont donc désignés par l'assemblée pour former cette commission.

M. Villet rappelle quelques infos sur cette commission, distincte de la commission durabilité.

9. Divers et propositions individuelles

M. Denis Pichonnat demande de faire un point de situation concernant la présence de chlorothalonil dans les eaux souterraines ? M. Claude Küng lui répond qu'il n'y a pas de problème à Montpreveyres sur ce point et que les taux sont inférieurs aux valeurs limites.

M. Pichonnat demande s'il est prévu d'abattre un sapin situé devant le bâtiment communal et qui penche dangereusement. Réponse affirmative de M. Thévoz.

M. Jonathan Pichonnat annonce sa candidature à la Municipalité en remplacement de M. Mathieu Villet.

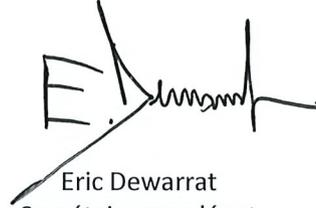
M. Philippe Thévoz remet une petite attention aux employés communaux présents Mmes et MM. Vitalia Torny (24 ans de service), Yvette Carbonato, boursière, Jonathan Vioget, responsable voirie, Ivar Zwahlen, voirie, Michel Bally, auxiliaire voirie.

MM. Jérémy Cloux, vice-président, et M. Eric Dewarrat, secrétaire remplaçant, reçoivent également un petit cadeau de remerciement.

Le Vice-Président rappelle la prochaine séance du Conseil le 27 mars 2025. Il remercie l'assemblée pour sa bienveillance et clôt la séance à 21h52.



Jérémy Cloux
Vice-président



Eric Dewarrat
Secrétaire suppléant